

Indépendance-Fiction par Bernard Poignant publié dans le magazine Corsica novembre 2003

Bernard Poignant qui est un Breton pur sucre, a toujours témoigné un intérêt pour la question corse. Dans cette tribune libre, il se projette en 2008 au lendemain de la victoire des indépendantistes

Tout a été essayé : l'armée avec Chirac en 1975 à Aleria ; la menace avec Pasqua et son « terroriser les terroristes » en 1986 ; la complicité avec Debré en 1996 et le rendez-vous des cagoulés à Tralonca qu'il a couvert ; le premier statut particulier avec Defferre en 1982 ; le second avec Joxe en 1992 ; le processus de Maignon avec Jospin en 2002. Bref, plutôt le bâton avec la droite, plutôt la carotte avec la gauche. Et toujours les bombes !

Cette fois, la Corse est indépendante depuis le 1er janvier 2008. L'Assemblée territoriale a été dissoute, les préfets rapatriés, un gouvernement provisoire constitué. Elu en mai 2007, le président de la République a pris cet engagement devant tous les Français. Fort de sa majorité parlementaire du mois suivant, il a obtenu les trois-cinquièmes de voix suffisants pour réviser la Constitution en ce sens. Lassés, débarrassés, convaincus, partisans comme adversaires, 75 % des Français interrogés par les instituts de sondage approuvent la décision. En Corse, les nationalistes triomphent, les autonomistes suivent, les souverainistes protestent, les autres se résignent ou se désolent. Mais, une majorité des habitants de l'île est hostile à cette indépendance qu'une majorité de Français lui impose.

Et les problèmes commencent. Qui est Corse d'abord ? A qui donner la nouvelle carte d'identité et le nouveau passeport ? Qui peut avoir la nationalité, donc la citoyenneté, donc le droit de vote ? Tous les habitants ayant une résidence principale ou secondaire sur l'île le jour de l'indépendance peuvent-ils y prétendre ? Faut-il être né en Corse, avoir un ou deux parents nés eux-mêmes en Corse ? Droit du sol ou droit du sang, il faut choisir ! Les nationalistes optent pour le second. C'est plus sûr pour ne pas métisser le peuple qui vient de conquérir sa souveraineté. Le droit du sol pourra prendre le relais, mais plus tard. Au début, il faut choisir la « pureté » pour rester entre soi.

Puis vient la question de la reconnaissance du nouvel État sur le plan international. A l'ONU, c'est simple : la Corse sera le 192e pays, juste derrière le Timor Oriental. Le problème se pose pour l'Union européenne. Tout est à reprendre. C'est la première fois depuis le Traité de Rome en 1957 qu'un pays devient indépendant en se détachant d'un membre de l'Union. Il y a bien eu le Grönland en 1985, mais il reste, selon le Traité, « une Communauté distincte au sein du Royaume du Danemark ». La nouvelle Constitution européenne a prévu le retrait d'un pays ou sa sanction en cas de manquement grave, pas le cas de figure du séparatisme. Les vingt-sept pays membres de l'Union européenne ont donc souhaité à l'unanimité que la Corse fasse le même chemin de l'adhésion qu'eux-mêmes ont connu en attendant qu'elle satisfasse aux critères démocratiques exigés. La France, de son côté, a demandé que les subventions soient suspendues tant que le nouvel État n'a pas précisé la nature et le montant de sa contribution au budget européen. Le président de la République s'est de plus engagé à soumettre à référendum le traité d'adhésion concernant la Corse. Aujourd'hui, tous les instituts de sondage prédisent une réponse négative des Français. Mais, le casse-tête, c'est la mise en place d'une fonction publique du nouvel État corse. Elle occupe les esprits et les débats. Comme en France, les postes de fonctionnaires titulaires seront réservés aux personnes de nationalité corse. Déjà, les candidats manquent : les rémunérations proposées sont insuffisantes. La France a annoncé le retrait progressif de ses crédits, car le gouvernement s'est engagé à intégrer tous ses fonctionnaires dans sa propre administration. Il a consenti un délai de trois ans aux nouvelles autorités corses pour maintenir ses agents afin de ne pas lui mettre le couteau sous la gorge, tout en garantissant les droits qu'ils ont acquis pour leur retraite. Mais ils veulent rejoindre le continent immédiatement et les demandes affluent. Ils ne souhaitent pas être ballottés dans la grande bataille du siège de la capitale qui se profile : Ajaccio au nom de l'Histoire, Bastia pour compenser son hostilité à l'indépendance, Corte pour ne choisir ni l'une ni l'autre. Les crédits de continuité territoriale entre le nouvel État et le continent ayant été supprimés, les voyages coûtent de plus en plus chers.

Très vite, les premiers regrets s'expriment et les premiers mécontentements se font jour. Tout cela pour cela ! D'accord, la langue corse sera obligatoire dans l'enseignement et les services publics, mais comment ne pas affaiblir la langue française, seule langue internationale parlée par les Corses. D'accord le peuple corse est reconnu jusqu'au terme logique de cette reconnaissance c'est-à-dire l'indépendance, mais comment ne pas se couper de la France et de l'Europe qui ne voit pas d'un bon œil cette situation. Le FNLC a décidé de se dissoudre dès l'indépendance obtenue. Il a tenu parole. Au même moment, un autre mouvement annonce sa création : le Front corse pour le rattachement à la France (FCRF). On commence à baptiser ses membres « rattachistes ». Ils ont fait le serment de se

battre par les urnes et de ne jamais poser une seule bombe. Ce choix s'appuie sur une conviction : leur confiance dans les Corses.

Bernard Poignant est député européen (PS).